TRANSPORT SCOLAIRE



- Pour les élèves fréquentant les écoles du RPI, un circuit scolaire est proposé par le département de Seine et Marne. Les élèves doivent obligatoirement posséder une carte de transport : Carte Scol'R.
- Pour bénéficier de cette carte, il faut en faire la demande sur le site du département 77 chaque année avant le 15 juillet.

Horaires transport scolaire RPI

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

Financement carte imagine R

MAIRIE DE PÉZARCHES

3 grande rue
77131 PEZARCHES

01.64.04.17.48

Nous contacter

Copyright 2026 Mairie de Pézarches